

QUESTION 6

Au cours de la 41e législature, le gouvernement a fait entrer en vigueur la loi C-377 laquelle oblige les associations policières à publiquement divulguer des renseignements pouvant avoir des effets indésirables et non intentionnels pour les policiers et les policières, ainsi que leurs familles, qui décident de donner de leur temps ou de se prévaloir de leurs avantages en tant que membres de leur syndicat respectif.

Si élu, quelles mesures votre gouvernement entreprendrait-il afin de garantir que la loi C-377 n'a aucune incidence ou ne rende pas public les renseignements de nature personnelle du personnel policier qui tout en étant en fonction, s'implique également au niveau de la représentation de leurs confères et leurs consœurs de travail, et votre gouvernement demanderait-il au Commissariat à la protection de la vie privée de mener une révision complète des répercussions découlant la loi C-377 en ce qui concerne la divulgation potentielle de renseignements personnels ou confidentiels ?

Réponse du Parti conservateur du Canada :

L'intention visée du projet de loi C-377 émanant d'un député, lequel a reçu la Sanction royale au mois de juillet 2015, est d'assurer la transparence financière relative aux activités des organisations syndicales, dans l'intérêt de leurs membres ainsi que de la population. Au cours des débats sur ledit projet de loi, des préoccupations concernant des questions de vie privée ont été soulevées compte tenu de certaines des exigences de divulgation. Conséquemment, des modifications ont été apportées afin de régler ces inquiétudes dont, l'élimination de toute exigence de déclarer les adresses de résidence ainsi que la suppression de l'exigence de révéler les déboursements d'une organisation syndicale à des employés(es) qui n'occupant pas de poste d'autorité et dont la rémunération est inférieure à 100 000 \$.

Le gouvernement du Premier ministre Harper élèvera toujours la sécurité et la sûreté du personnel policier au premier plan. Puisque le Commissariat à la protection de la vie privée jouit d'une pleine autorité pour réviser les incidences de chacune des pièces de loi du gouvernement au sujet des préoccupations liées à la protection des renseignements personnels ou confidentiels, toute recommandation future que le Commissariat pourrait émettre en lien avec les répercussions découlant du projet de loi C-377 serait attentivement examinée et prise en considération advenant la réélection d'un gouvernement conservateur.

Réponse du Nouveau parti démocratique du Canada:

Le NDP s'engage à abroger le projet de loi C-377, lequel accroît un fardeau administratif aux employés(es) et à leurs syndicats, et interfère également dans la vie privée des parties concernées.

Réponse du Parti libéral du Canada :

Comptant parmi les principaux intervenants dans la lutte pour des emplois de qualité et bien rémunérés, les syndicats jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection de la classe moyenne du Canada. Les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent sans relâche méritent un gouvernement qui, au lieu d'attaquer les syndicats, travaille avec eux pour que chacun ait une chance équitable et bien réelle de réussir.

Un gouvernement libéral fera preuve de respect, d'équité et d'inclusion à l'égard du mouvement syndical canadien. Les libéraux abrogeront le projet de loi inéquitable C-377 des conservateurs. Il abrogera aussi le projet de loi C-525 des conservateurs.

Réponse du Parti vert du Canada :

Les Conservateurs de Stephen Harper ont explicitement choisi une approche conflictuelle face aux négociations collectives, tel qu'il en a été clairement démontré par les obligations exigeantes de divulgation imposées aux syndicats lors de l'adoption du projet de loi C-377. Le Sénateur conservateur Hugh Segal a qualifié le projet de loi C-377 de

« mauvaise pièce de législation, de mauvaise administration publique entraînant une rétrogradation autant sur le plan de l'ordre que de la liberté, lesquelles qualités devraient exister au sein de toute société démocratique, pluraliste et façonnée de marchés mixtes. »

Les lois canadiennes devraient appuyer les droits des travailleurs et des travailleuses et non les miner. Le Parti vert soutient la demande de l'Association canadienne des policiers, soit que le Commissariat à la protection de la vie privée mène une révision complète de la Loi C-377 en examinant la divulgation possible de renseignements personnels ou confidentiels. Nous nous engageons à abroger, ou à tout le moins, à radicalement réformer cette pièce législative déficiente.